

# LE SNES-FSU VOUS ACCOMPAGNE

**Au quotidien**, vous allez être confronté·e à des situations dans lesquelles vous allez vous poser des questions sur vos droits, sur l'action à mener, sur l'interlocuteur à contacter... Le SNES-FSU est organisé en différents échelons, ce qui permet à la fois d'intervenir rapidement auprès de l'Administration mais aussi d'être présent au plus près des collègues et du terrain.

## Mutation, carrière, salaires, année de stage...

**Pour toutes ces questions, contactez la section académique (S3) :**

**Mutation, carrière, salaire... :**

✉ [s3ver@snes.edu](mailto:s3ver@snes.edu) - ☎ 01 41 24 80 56 (du lundi au vendredi, de 10h à 12h30 et de 14h à 17h)

**Stagiaires, concours... :** [edm@versailles.snes.edu](mailto:edm@versailles.snes.edu)

### ➡ Notre site internet

Notre site académique : [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu). Vous y trouverez les informations des départements mais aussi toute l'information sur l'action, la carrière, les mutations, les catégories...

### ➡ Les réseaux sociaux

Le SNES-FSU Versailles y est présent au quotidien. Pour ne manquer aucune information : suivez-nous !

🐦 : [@SNESVersailles](https://twitter.com/SNESVersailles)

📘 : [@SNESVersailles](https://www.facebook.com/SNESVersailles)



**Collège, DNB... :** [colleges@versailles.snes.edu](mailto:colleges@versailles.snes.edu)

**Lycée, bac... :** [lycee@versailles.snes.edu](mailto:lycee@versailles.snes.edu)

**CPE :** [cpe@versailles.snes.edu](mailto:cpe@versailles.snes.edu)

**PsyÉN :** [psyen@versailles.snes.edu](mailto:psyen@versailles.snes.edu)

### ➡ Nos stages académiques, réunions et collectifs

Pour s'informer, se former, débattre et agir, venez participer aux stages, collectifs et réunions organisés par le SNES-FSU Versailles. Réunions spécifiques pour les stagiaires, CPE, TZR, contractuels... stages sur des sujets variés comme l'Éducation prioritaire, les salaires, les mutations, le numérique... le programme est riche et varié. Toutes les informations sur notre site [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu) dans la rubrique « Stages et réunions ».



### ➡ Nos publications

Le SNES-FSU réalise de nombreuses publications pour vous informer tout au long de l'année. Vous les retrouvez sur notre site [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu) dans la rubrique « Publications ». N'hésitez pas à vous y référer !

### ➡ Les instances académiques

En instances académiques (CTA, CHSCTA, CAPA, audiences...), **vos représentant·es SNES-FSU luttent au quotidien** pour les moyens, les conditions de travail et d'exercice, les droits des personnels...

## Vie de l'établissement, problèmes locaux, CA, HMIS...

**Pour toutes ces questions, contactez votre section départementale (S2) :**

**Yvelines :**

✉ [snes78@versailles.snes.edu](mailto:snes78@versailles.snes.edu) - ☎ 07 56 85 58 96

**Essonne :**

✉ [snes91@versailles.snes.edu](mailto:snes91@versailles.snes.edu) - ☎ 06 88 98 42 14

**Hauts-de-Seine :**

✉ [snes92@versailles.snes.edu](mailto:snes92@versailles.snes.edu) - ☎ 07 60 40 31 66

**Val d'Oise :**

✉ [snes95@versailles.snes.edu](mailto:snes95@versailles.snes.edu) - ☎ 06 07 42 37 74

### ➡ Stages départementaux

Pour s'informer, se défendre : venez nombreux·ses aux stages proposés par la section départementale sur le CA, les droits des personnels, le néo-management... Inscriptions sur notre site [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu) / rubrique « Stages et réunions ».

### ➡ HMIS

C'est un droit de tout personnel, stagiaire, titulaire ou non, de participer à une heure mensuelle d'information syndicale (HMIS). Pour tout conseil ou une aide pour l'animation, n'hésitez pas à contacter votre section départementale.

### ➡ Les instances départementales

En instances départementales (CDEN, CTSD, CHSCTD, CDAS, commission de réforme), **vos représentant·es SNES-FSU interviennent et agissent** pour améliorer le fonctionnement et l'organisation du Service public d'Éducation, pour les moyens accordés aux établissements (DHG, postes, assistance éducative), la prévention et la santé au travail, les aides financières, les situations individuelles de maladie professionnelle ou accident de service... **Pensez à les informer régulièrement de votre situation.**

*Marine Ochando*

# ET VOUS DÉFEND AU QUOTIDIEN

Se syndiquer ? Au SNES-FSU ? À l'heure de l'individualisme triomphant, de l'information instantanée et abondante, ou encore d'une parole politique qui discrédite toute forme d'organisation collective au profit d'une soi-disant modernité, la question pourrait se poser pour certain·es. **Et pourtant, dans un contexte où les remises en cause se multiplient (réformes rétrogrades du système éducatif, gel du point d'indice, renvoi au local, destruction du paritarisme...), il est indispensable de renforcer l'outil syndical.** En effet, ce dernier est synonyme de solidarité, mais aussi de construction des luttes collectives, incontournables pour défendre nos droits et porter la voix de la Profession.

## Se syndiquer, ça coûte cher !

**Faux !** Les cotisations des syndiqué·es sont la seule ressource financière du SNES-FSU. Elles assurent son fonctionnement au quotidien (locaux, publications, sites internet, mails, téléphonie...). **La cotisation est déductible des impôts à hauteur de 66 %.** Une cotisation de 150 € ne coûte donc finalement « que » 50 €.

*Je suis syndiquée depuis de nombreuses années et je ne le regrette pas. Je suis très admirative de l'action du SNES. Vous m'avez toujours apporté de précieux conseils pour ma titularisation, mes demandes de mutation et recours. Vos stages sont une mine d'informations. Pour tout cela, un grand merci !*

## Je ne me syndique pas car je ne suis pas d'accord avec tout ce que porte le SNES-FSU !

Adhérer ne signifie pas être d'accord avec tout ce que dit et écrit le SNES-FSU. Tous les militant·es ne partagent pas nécessairement toutes les orientations du SNES-FSU. **Mais l'essence même du syndicalisme est d'unir ceux qui ont des intérêts et des idées en commun.** Le SNES-FSU est une organisation **démocratique** qui laisse une large place aux débats internes : c'est dans cette logique, qu'au SNES, comme à la FSU, le pluralisme existe à travers une place singulière accordée aux courants de pensée.

## Les syndicalistes ne connaissent pas la vraie vie, ils sont déconnectés de la réalité !

**Faux !** Tous les militant·es du SNES-FSU sont des personnels en exercice. Aucun·e n'est déchargé·e totalement. **Les militant·es du SNES-FSU sont donc d'abord vos collègues,** qui connaissent le même quotidien que vous, dans les classes et les établissements. Toutes les organisations syndicales ne font pas ce choix, mais pour le SNES-FSU, **pour mieux vous défendre, il est indispensable de ne pas se couper du terrain.**

## L'action collective ne sert à rien !

**Faux !** Il est vrai que les mobilisations de ces dernières années peuvent laisser un sentiment d'impuissance quant à l'efficacité de l'action collective. Le contexte économique, social et politique, impose de mener une réflexion sur les conditions de réussite de l'action collective. Pour faire avancer cette réflexion et consolider les actions à venir, **il est plus facile d'être partie prenante de l'organisation afin de faire avancer les choses.** Par ailleurs, de nombreuses actions locales, impulsées par le SNES-FSU, connaissent un certain succès en rassemblant les personnels.

*Je vous remercie pour votre aide et votre implication. Je vais adhérer au SNES-FSU de Versailles pour que le syndicat ait les moyens de poursuivre son action.*

## Je ne me syndique pas car je n'en ai pas besoin immédiatement.

Se syndiquer au SNES-FSU est, certes, un acte de défense individuelle, **mais c'est aussi un moyen de renforcer le SNES-FSU comme outil de défense collective.** Se syndiquer c'est aussi se donner les moyens, collectivement, de peser dans les débats publics, d'assurer l'aide et le conseil indispensables à d'autres collègues. **Se syndiquer au SNES-FSU, c'est donc appliquer une forme de solidarité professionnelle.**

*J'ai vérifié mon barème suite à votre message téléphonique. Je tiens à vous remercier vivement pour tout le super travail que vous faites. Votre livret est très bien fait et les rappels sont vraiment très utiles. Sans tout cela je serais très stressée et là demander ma mutation devient une promenade !*

## Je suis stagiaire donc je ne peux pas adhérer ou faire grève.

**Faux !** Les stagiaires ont les mêmes droits syndicaux que les titulaires, notamment le droit d'adhérer à un syndicat, le droit de grève, les droits à autorisation d'absence et à congés pour formation syndicale. Ils ont le droit de participer à un stage organisé par un syndicat représentatif (comme le SNES-FSU) dans la limite de 12 jours ouvrables par an en conservant leur rémunération intégrale et sans être contraints de remplacer les heures non effectuées de leur service.

M. O.

## Se syndiquer, c'est déjà agir !

**SE SYNDIQUER AU SNES-FSU,  
C'EST AGIR POUR NOS MÉTIERS !**

**N'hésitez plus, rejoignez le SNES-FSU  
en adhérant dès maintenant en ligne !**



**snes**  
fsu **Versailles**